

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 254

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet alinéa la volonté de la femme peut faire ou défaire la filiation. Cela va contribuer à ce que des enfants soient soumis à l'expression d'une volonté fluctuante par nature, suscitant des situations juridiques conflictuelles insolubles.